Nations Unies A/68/918

Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 147 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ken **Siah** (Singapour)

I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 35e, 37e, 38e, 40e, 41e et 47e séances, les 5, 7, 9, 13 et 15 mai et 30 juin 2014. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/68/SR.35, 37, 38, 40, 41 et 47).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Questions concernant les opérations en général

Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et budgets pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/731)

Quatrième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/68/637 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/68/756)

Merci de recycler

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/782)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 [A/68/337 (Part II)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation et le bilan de l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/787)

Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents

Rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261 sur le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents (A/68/813)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/859)

Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/68/830)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/867)

Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2014 sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/68/22)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/648 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur la présentation du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/742)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/773)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/861)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/575)

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/727)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/782/Add.8)

Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/C.5/68/21)

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/C.5/68/23)

Note du Secrétaire général sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/C.5/68/25)

Opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/68/666)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/837)

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution A/C.5/68/L.44

4. À sa 47e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents » (A/C.5/68/L.44), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Suisse.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/68/L.44 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/68/L.45

6. À sa 47e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux

contingents » (A/C.5/68/L.45), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'El Salvador.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/68/L.45 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/68/L.46

8. À sa 47e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'une version provisoire du projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » (A/C.5/68/L.46), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Australie.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/68/L.46 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution III).

D. Projet de résolution A/C.5/68/L.47

10. À sa 47e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » (A/C.5/68/L.47), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Costa Rica.

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/68/L.47 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution IV).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I
Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/289 du 30 juin 2011 et 67/261 du 10 mai 2013,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261, relative au rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents[1], et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2],

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général[1] concernant les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261, relative au rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport[2];

3. *Remercie* les pays inclus dans l'échantillon de leur participation active à l'enquête révisée et le Secrétaire général de son concours au rassemblement des données;

4. *Réaffirme* sa résolution 67/261, accueille avec satisfaction les résultats de l'enquête révisée et décide de fixer un taux unique de remboursement aux pays fournissant des contingents aux opérations des Nations Unies sur le terrain, soit 1 332 dollars des États-Unis par personne et par mois à compter du 1er juillet 2014, 1 365 dollars à compter du 1er juillet 2016 et 1 410 dollars à compter du 1er juillet 2017;

5. *Prie* le Secrétaire général d'imputer sur les comptes des missions remplissant les conditions requises les montants dont il autorise le versement au titre des primes[3] et lui demande en outre de rendre compte de ces versements et de leurs éventuelles incidences sur les crédits approuvés dans le rapport sur l'exécution du budget de chacune de ces opérations de maintien de la paix.

---

[1] A/68/813.
[2] A/68/859.
[3] A/68/813, par. 59 à 69.

Projet de résolution II
Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la lettre datée du 28 février 2014 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2014 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir au Président de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail[1], le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents[2] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3],

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général[2] et de celui du Groupe de travail de 2014 sur le matériel appartenant aux contingents[1];

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport[3] et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer dans le rapport sur l'exécution du budget de chaque opération de maintien de la paix les incidences financières que pourrait avoir, du point de vue du montant des crédits approuvés, le remplacement du matériel appartenant aux contingents devenu vétuste.

---

[1] A/C.5/68/22.
[2] A/68/830.
[3] A/68/867.

Projet de résolution III
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012 et 67/287 du 28 juin 2013, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013[1] et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015[2], ainsi que le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015[3] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[4],

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015[2] et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015[3];

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière;

---

[1] A/68/648 et Add.1.
[2] A/68/742.
[3] A/68/773.
[4] A/68/861.

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son règlement intérieur;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/264 du 21 juin 2012 et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[4] a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

11. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013[1];

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

12. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, d'un montant de 326 047 300 dollars, qui comprend le montant de 20 054 700 dollars qu'elle a approuvé pour le progiciel de gestion intégré et le montant de 821 500 dollars qu'elle a approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et qui couvrira 1 292 postes existants et 38 nouveaux postes temporaires, compte tenu du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 105 emplois de temporaire existants, 23 nouveaux emplois de temporaire et 77 mois de travail visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

13. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 seront financés comme suit :

a) Un montant de 11 692 300 dollars sera mis en recouvrement pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Un montant de 1 323 200 dollars correspondant aux intérêts créditeurs, soit 451 700 dollars, aux recettes diverses et accessoires, soit 141 300 dollars, à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, soit 732 700 dollars, et tenant compte des ajustements sur exercices antérieurs, soit 2 500 dollars (diminution), sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013;

c) Un montant de 838 800 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2013 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015;

d) Le solde de 335 577 600 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 21 299 100 dollars, qui représente le montant de 25 254 500 dollars relatif à l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 diminué du montant de 3 955 400 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2013, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

Annexe I

A. Postes devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

		Postes			
		Nombre	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau des opérations	Division de l'Afrique II	1	D -1	Chef d'équipe (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-5	Spécialiste des questions politiques (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Bureau des affaires militaires	Équipe opérationnelle intégrée	1	P-4	Officier de liaison (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA, spécialiste)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Service de la planification militaire	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Service des opérations militaires en cours	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA, spécialiste)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Division de la police	1	P-4	Conseiller en matière de formation (Force de police permanente)	Création
		1	P-3	Spécialiste de la réforme de la police (Force de police permanente)	Création
		1	P-3	Enquêteur (Force de police permanente)	Création
	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Service de la lutte antimines	1	P-3	Administrateur de programme (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**14**			

		Postes			
		Nombre	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe d'appui (Siège) à la Mission multidimentionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-5	Administrateur hors classe chargé de l'appui (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		2	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	G(AC)	Assistant administratif (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Équipe opérationnelle intégrée	1	P-4	Fonctionnaire d'appui (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSMA, spécialiste)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Division du budget et des finances des missions	Service des budgets et des rapports sur leur exécution	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Division du soutien logistique	Section des approvisionnements	1	P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Section du contrôle des mouvements	1	G(AC)	Assistant au contrôle des mouvements (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Division de l'informatique et des communications	Section de l'appui aux communications et à l'informatique des missions	1	P-4	Ingénieur des télécommunications (MINUSMA)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**9**			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Comité des marchés du Siège	1	P-4	Spécialiste du développement des capacités	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	G(AC)	Assistant à la formation et à l'analyse	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Trésorerie	1	P-3	Spécialiste des finances	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Bureau des services centraux d'appui	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Division des achats	3	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (génie, logistique et véhicules)	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	P-3	Spécialiste de la planification des locaux	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**8**			

		Postes			
		Nombre	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Bureau des services de contrôle interne					
Division de l'audit interne	Siège	1	P-4	Auditeur informatique	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)	1	P-4	Auditeur résident	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**2**			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Siège		1	P-4	Chargé de dossier	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**2**			
Bureau de la déontologie					
		1	P-5	Déontologue spécialiste des règles et normes à appliquer par les fournisseurs	Création
		1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Total partiel	**2**			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations hors siège et de la coopération technique	Groupe de l'appui aux missions de paix (Siège)	1	P-5	Spécialiste des droits de l'homme (hors classe)	Création
	Total partiel	**1**			
	Total	**38**			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/68/742) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/861).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

B. Réorganisation des services et transferts, réaffectations et reclassements de postes inscrits au compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Réorganisation des services

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations

Remplacement de l'actuel « Groupe de la préparation intégrée des missions » (Bureau du Sous-Secrétaire général) par le « Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées »

Département des opérations de maintien de la paix-Bureau des opérations – Division de l'Afrique II – Équipe de coordination et de planification pour la Somalie

Transfert de l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie et de ses quatre postes [1 poste d'administrateur général (D-1), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant d'équipe G(AC)] au Bureau du Directeur de la Division Afrique I

Département de l'appui aux missions – Division du soutien logistique-Service de l'appui stratégique-Section du génie

Création d'un Groupe de la gestion des déchets à la Section du génie

Transferts

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations – Division Asie et Moyen-Orient (Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie)

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-5) au Bureau du Sous-Secrétaire général

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations – Division de l'Afrique II (Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest)

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-4) à une équipe opérationnelle intégrée pour le Mali

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations – Division Europe et Amérique latine (Équipe opérationnelle intégrée pour Haïti)

Transfert de 2 postes (1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)]) à la Division de l'Afrique II (Équipe opérationnelle intégrée pour le Mali)

Département de l'appui aux missions – Bureau du Secrétaire général adjoint – Équipe d'appui stratégique

Transfert de 1 poste d'administrateur de programme (P-3) à la Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête

Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances des missions – Bureau du Directeur – Équipe de direction

Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances (P-4) à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement

Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances – Bureau du Directeur

Transfert de 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) à la Section du développement des capacités du Service des budgets et des rapports sur leur exécution

Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Service de l'audit des activités de maintien de la paix (Siège)

Transfert de 1 poste de chef de service (D-1) au Bureau de l'auditeur résident (Entebbe)

Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau de l'Auditeur résident de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-4) au Bureau de l'auditeur résident du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)

Réaffectations

Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances des missions – Service des budgets et des rapports sur leur exécution – Section du développement des capacités

Réaffectation de 1 poste d'assistant informaticien [G(AC)] à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement et transformation en poste d'assistant administratif

Département de l'appui aux missions – Division du soutien logistique – Section des opérations logistiques

Réaffectation de 1 poste de logisticien (P-4) à la Section du génie du Service de l'appui stratégique et transformation en poste de spécialiste de la gestion des déchets

Reclassement

Département de l'appui aux missions – Division du soutien logistique – Service des transports et des mouvements – Section des transports aériens

Reclassement de 1 poste de chef de la classe P-5 à la classe D-1

Abréviation : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Annexe II

Emplois de temporaire devant être financés au titre du Compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

		Postes			
		Nombre[a]	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduction
	Service administratif	–	3 P-3 (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
		–	3 G(AC) (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
Bureau des opérations	Division de l'Afrique II	1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe) (MINUSCA)	Création
		1	P-4	Spécialiste des questions politiques (MINUSCA)	Création
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (équipe opérationnelle intégrée de la MINUSCA, spécialiste)	Création
	Division de la police	1	P-4	Spécialiste de la police (MINUSCA)	Création
	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (MINUSCA)	Création
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-4	Coordonnateur (protection des civils)	Reconduction
	Total partiel	**9**			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		–	1 P-3 (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires (congé maternité ou arrêt maladie)	Création
		–	1 GN (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires (congé maternité ou arrêt maladie)	Création
	Total partiel	**–**			

		Postes			
		Nombre[a]	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'AMISOM	1	P-5	Spécialiste hors classe de l'appui	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste de l'appui	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
	Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	1	D -1	Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)	Reconduction
	Équipe d'appui opérationnel	1	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSCA)	Création
Division du budget et des finances des missions	Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-5	Administrateur de programme (hors classe) (enquête sur les dépenses relatives aux contingents)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif (enquête sur les dépenses relatives aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Création
Division du personnel des missions	Section de l'Afrique I	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSCA)	Création
	Section de l'Afrique II	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSMA)	Reconduction
	Section de l'assurance-qualité et de la gestion de l'information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Reconduction
	Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		1	1 P-3 (9 mois)	Spécialiste des ressources humaines (MINUSCA)	Création
Division du soutien logistique	Section des opérations logistiques	1	P-5	Chef logisticien (MINUSCA)	Création
		1	P-4	Spécialiste de la planification (ingénieur) (MINUSCA)	Création
		1	1 P-3 (10 mois)	Administrateur chargé de l'approvisionnement (MINUSCA)	Création
	Total partiel	**29**			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduction

		Postes			
		Nombre[a]	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau du Contrôleur	1	P-5	Chef de projet [Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)]	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
		2	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
	Division de la comptabilité	1	G(AC)	Assistant financier (assurances)	Reconduction
		1	P-4	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Création
	Trésorerie	1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1re classe)	Reconduction
	Division du financement des opérations de maintien de la paix	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Reconduction
		1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSCA)	Création
		2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction
Bureau de la gestion des ressources humaines	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1re classe	Reconduction
	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (suivi de la performance)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Siège)	1	P-4	Chef de projet	Reconduction
		1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction
		1	P-3	Analyste des systèmes de gestion (Inspira)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)	1	P-3	Programmeur	Reconduction
		1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation	Reconduction
		1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduction
		1	G (1eC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction
		6	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction
		1	G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Bureau des services centraux d'appui	Division des achats	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction

		Postes			
		Nombre[a]	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
		1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (ingénieur) (MINUSCA)	Création
	Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	P-2	Spécialiste adjoint de la gestion de l'information	Reconduction
Bureau de l'informatique et des communications	Section de la gestion des ressources	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Création
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (Progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion du carburant)	Reconduction
	Total partiel	**39**			
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		–	2 P-3 (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
		–	3 G (AC) (4 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
Division des investigations	Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduction
		1	P-5	Enquêteur principal	Reconduction
		2	P-4	Enquêteur	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction
		4	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	P-3	Enquêteur (MINUSMA)	Reconduction
		1	G (1^{e}C)	Assistant aux investigations	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant informaticien	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction
		1	P-3	Enquêteur	Reconduction
	Entebbe	3	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	P-3	Enquêteur (MINUSCA)	Création
		1	GN	Assistant administratif	Reconduction
	MINUL	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction
		3	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	GN	Assistant administratif	Reconduction
	MINUSS	2	P-3	Enquêteur	Reconduction
		1	GN	Assistant administratif	Reconduction
	ONUCI	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur	Reconduction

		Postes			
		Nombre[a]	*Classe*	*Fonction*	*Statut*
		1	GN	Enquêteur	Reconduction
Division de l'audit interne	MINUSCA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSCA)	Création
		3	P-4	Auditeur résident (MINUSCA)	Création
		2	P-3	Auditeur résident (MINUSCA)	Création
	MINUSMA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSMA)	Reconduction
		3	P-4	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduction
		2	P-3	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduction
	Total partiel	**46**			
Bureau de l'aide juridique au personnel		1	P-3	Juriste	Reconduction
	Total partiel	**1**			
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Administration de la justice	–	1 P-4 (6 mois)	Remplacement (congé maternité ou arrêt maladie)	Reconduction
		1	P-4	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
		1	P-3	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
	Total partiel	**2**			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		1	P-4	Spécialiste de la gestion administrative	Reconduction
	Total partiel	**1**			
Haut-Commissariat aux droits de l'homme					
Service de l'Afrique de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique (Genève)		1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (MINUSMA)	Création
	Total partiel	**1**			
	Total	**128**	**Emplois de temporaire et 77 mois de travail pour les emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois**[a]		

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/68/742) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/861).

Abréviations : G (1e C) = agent des services généraux (1re classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; AMISOM = Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

[a] Le nombre de mois de travail est indiqué dans la colonne « Classe ».

Projet de résolution IV
Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 67/288 du 28 juin 2013,

Rappelant en outre sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 66/266 du 21 juin 2012,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies[1] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2],

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne);

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport[2] et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/264 du 21 juin 2012, et des autres résolutions pertinentes, soient intégralement appliquées;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013[3];

---

[1] A/68/575 et A/68/727.
[2] A/68/782/Add.8.
[3] A/68/575.

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

5. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant s'élève à 70 338 600 dollars des États Unis;

Modalités de financement des dépenses prévues

6. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2013, soit 1 165 200 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) Le solde de 69 173 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 179 900 dollars, qui représente le montant de 6 241 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 diminué du montant de 61 500 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours;

7. *Décide également* d'examiner à sa soixante-neuvième session la question du financement de la Base de soutien logistique.